



Travaux après état des lieux de sortie

Par **scoob**, le **02/12/2009** à **09:17**

Bonjour,

j'ai rendu les clés de mon appartement le 19 août lors de l'état des lieux.

Le propriétaire ne m'a rendu la caution que 3 mois après en enlevant des frais de nettoyage d'une aération et de changement de poignée de la porte d'entrée.

A-t-il le droit de le faire étant donné que ce n'est pas inscrit sur l'état des lieux de sortie?
merci.